MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

26 -01-1996

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JF../ 2327006 / Dossier pédagogique 50979

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
----- Unité de formation : INFORMATIQUE :
MISE A NIVEAU DES CONNAISSANCES EN TABLEUR DU PERSONNEL
DES USINES PHILIPS DE BIERGES (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 754596U21X1

Etablissement : COURS COMMERC ET INDUST DE LA VILLE DE WAVRE
---------- RUE DU CHEMIN DE FER,18
1300 WAVRE

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

50979 - U.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente proposition émane du :
** Pouvoir organisateur: Ville de Wavre*

Dénomination: Cours Commerciaux et Industriels de la Ville de Wavre

Adresse complète: rue du Chemin de Fer, 18 1300 Wavre

Date et signature du représentant du PO subventionné

22.12.95

Le Bourgmestre,

Ch. AUBECQ.

n° matricule : 2.327.006
n° de téléphone : 010/22.20.26

2. Transmis en date du ..... par le réseau

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code: 7545 96 M 21 x 1

INFORMATIQUE :TABLEUR
- ACTUALISATION DES CONNAISSANCES (Convention)

4. Finalités de l'unité de formation: *repris en annexe n°1 de 1 page*

5. Capacités préalables requises: *repris en annexe n°2 de 1 page*

6. Classement de l'unité de formation:

**** Enseignement secondaire de transition - Degré supérieur***

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : *repris en annexe n° 3 de 1 page*

8. Programme du cours : *repris en annexe n° 4 de 1 page*

9. Fixation des capacités terminales : *repris en annexe n° 5 de 1 page*

10. Chargé de cours : *repris en annexe n° 6 de 1 page*

22.12.95

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation:

Horaire minimum

1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'Informatique	CT	S	26
2. Part d'autonomie		P	4
Total des périodes			30

12. Réservé au service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

VOIR ANNEXE ci-jointe
LE 19/01/96
E. LAMOTTE
Favorable
19/01/96

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 23 JAN. 1996 Signature :

22.12.95

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE: MISE A NIVEAU DES CONNAISSANCES EN TABLEUR DU PERSONNEL DES USINES PHILIPS DE BIERGES (CONVENTION)

Finalités générales de l'unité de formation

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'unité de formation

Conserver ses savoirs et savoir-faire avancés en matière d'utilisation d'un logiciel de tableur lors du passage vers un tableur sous WINDOWS.

22.12.95

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

L'étudiant sera capable:

- Face à un système informatique connu et sur lequel est installé un logiciel de tableur DOS connu;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- en utilisant les commandes appropriées;
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de bases suivantes;
1. démarrer le logiciel;
2. créer et manipuler la feuille de travail;
3. sauver et recharger la feuille de travail;
4. mettre en page et imprimer la feuille de travail;
5. présenter un document imprimé et le sauvegarder.

22.12.95

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

Groupe de maximum 20 étudiants et deux étudiants par poste de travail.

22.12.95

ANNEXE 4

PROGRAMME DES COURS

Laboratoire d'informatique

L'étudiant sera capable de:

1. *Réaliser l'installation et la configuration du logiciel.*
2. *Exploiter la feuille de travail:*
   - *Organisation de la feuille de travail;*
   - *interaction entre différentes feuilles de travail;*
   - *manipulation des données;*
   - *utilisation de formules;*
   - *utilisation de fonctions.*
3. *Exploiter les possibilités graphiques du logiciel.*
4. *Modifier le style d'un caractère.*
5. *Contrôler la mise en page.*
6. *Sélectionner une imprimante.*

22.12.95

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Laboratoire d'informatique

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable:

- *face à un système informatique connu et sur lequel est installé l'application qui a servi de support à l'apprentissage;*
- *en respectant le temps alloué;*
- *en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;*
- *en utilisant les commandes appropriées;*
- *à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités avancées reprises au programme;*

de présenter un document imprimé et de le sauvegarder.

22.12.95

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS

Un enseignant *ou un*

expert *qui par son expérience professionnelle ou personnelle manifeste les compétences requises spécifiques du domaine concerné.*

ANNEXE (dossier pédagogique).

Etablissement :

COURS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS DE LA VILLE DE WAVRE.

rue du Chemin de Fer, 18
1300 WAVRE

2.327.006

|| Les modifications demandées peuvent être effectuées dans le délai des 10 jours de la concertation. ||

Unités de formation : *Codes 75.44.95.U21X1*
Dossier n° 50.977 U

INFORMATIQUE - MISE A NIVEAU DES CONNAISSANCES EN GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNEES DU PERSONNEL DES USINES PHILIPS DE BIERGES (Convention).

1. **Document 8 bis.**
   Point 1 : Le document doit être daté.
   Point 3 : Pour une harmonisation des intitulés, je propose d'intituler l'U.F.
   INFORMATIQUE - GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNES -
   ACTUALISATION DES CONNAISSANCES - (CONVENTION).
2. **Les annexes.**
   Tous les documents doivent être datés (date du 8 bis).

Unités de formation : *Codes 75.42.97.U21X1*
Dossier n° 50.978 U

INFORMATIQUE - MISE A NIVEAU DES CONNAISSANCES EN TRAITEMENT DE TEXTE DU PERSONNEL DES USINES PHILIPS DE BIERGES (Convention).

1. **Document 8 bis.**
   Point 1 : Le document doit être daté.
   Point 3 : Pour une harmonisation des intitulés, je propose d'intituler l'U.F.
   INFORMATIQUE - EDITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR -
   ACTUALISATION DES CONNAISSANCES - (CONVENTION).
2. **Les annexes.**
   Tous les documents doivent être datés (date du 8 bis).

Unités de formation : *Codes 75.45.96.U21X1*
Dossier n° 50.979 U

INFORMATIQUE - MISE A NIVEAU DES CONNAISSANCES TABLEUR DU PERSONNEL DES USINES PHILIPS DE BIERGES (Convention).

1. **Document 8 bis.**
   Point 1 : Le document doit être daté.
   Point 3 : Pour une harmonisation des intitulés, je propose d'intituler l'U.F.
   INFORMATIQUE - TABLEUR -
   ACTUALISATION DES CONNAISSANCES - (CONVENTION).
2. **Les annexes.**
   Tous les documents doivent être datés (date du 8 bis).

Vedrin, le 12 janvier 1996

Emile LAMOTTE